

# 75

# Force Ouvrière

**SECTION FINANCES PUBLIQUES DE PARIS**

**Le syndicat qui reste un syndicat**

DRFIP Paris 1<sup>er</sup> étage Porte 124

01.55.80.66.43 site web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/075/>

94 rue Réaumur 75002 Paris

Fax 01 55 80 66 49

mel : [fo.drifp75@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.drifp75@dgfip.finances.gouv.fr)

**SPECIAL DSFP-APHP**

*Le 01 juillet 2015*

## COMPTE-RENDU DES CAPL N°1, N°2 et N°3

### CAPL n° 1

Un dossier de recours en catégorie A a été présenté par un inspecteur.

La direction n'a pas satisfait la demande et n'a pas voulu non plus gratifier son cadre A.

### CAPL n° 2

3 collègues ont saisi la CAPL après leur recours hiérarchique infructueux.

Concernant le 1<sup>er</sup> dossier, l'agent demandait l'attribution de deux mois de bonification, des croix « Excellent » pour la reconnaissance de sa valeur professionnelle ainsi que le retrait de la notification de la réponse apportée par l'autorité hiérarchique. Après de longues discussions, la direction a bien voulu modifier légèrement les appréciations sans pour autant déplacer les croix du tableau synoptique vers « Excellent » sans attribuer la réduction de deux mois que l'agent réclamait. Par ailleurs, le retrait de l'observation de l'autorité hiérarchique n'est pas possible réglementairement, dicit la Présidente. La direction a donc rejeté partiellement le recours de l'agent en modifiant toutefois l'appréciation de sa valeur professionnelle. Les représentants FO-DGFIP ont voté contre.

Concernant le second dossier, après moult discussions, la délégation FO-DGFIP a pu obtenir un mois de bonification ainsi que l'amélioration de la rédaction de certaines appréciations. La direction a bien voulu tout de même reconnaître un peu la valeur de l'agent. La délégation FO-DGFIP a voté pour.

S'agissant du dernier dossier, le recours portait sur des appréciations dévalorisantes.

Nous avons demandé que les mentions négatives, figurant dans l'entretien d'évaluation professionnelle, soient simplement supprimées, conformément aux vœux de l'agent. La délégation FO-DGFIP a obtenu le retrait total d'une appréciation qu'elle voulait voir retirer.

Quant à la deuxième appréciation peu valorisante pour l'agent, la délégation FO-DGFIP voulait la supprimer dans son intégralité, elle n'a obtenu qu'une suppression partielle. La délégation FO-DGFIP s'est abstenue au moment du vote.

**Rappel des règles de notation :** Nous aurons de cesse d'attirer votre attention sur l'entretien professionnel. En effet, un entretien se prépare avec beaucoup de sérieux en amont et c'est au moment de l'entretien avec son chef de service que tout doit se jouer et se négocier, c'est-à-dire faire savoir à son chef si oui on est d'accord avec tout ce qui figure sur la feuille (croix, bonification, appréciation...) ou non si on estime que sa manière de servir n'est pas appréciée à sa juste valeur. Sachez également que la notification de la réponse apportée suite à

un recours hiérarchique ne peut pas faire l'objet d'un retrait de son dossier. **Prudence et vigilance s'imposent.**

### CAPL n°3

La CAPL n°3 de révision de note s'est tenue le vendredi 26 juin 2015 pour examiner le dossier d'un collègue.

Les représentants du personnel FO-DGFIP ont demandé l'octroi d'une bonification d'un mois, conformément au souhait exprimé par le collègue dans son recours en CAPL, la valeur professionnelle de cet agent ayant été reconnue dans le cadre de son recours auprès de l'autorité hiérarchique. La direction a donc attribué ce mois.

En questions diverses, les représentants FO-DGFIP ont demandé la réactualisation des grades des collègues dans l'annuaire Thunderbird de la DSFP ce qui ne semble pas être le cas actuellement, la direction a réservé sa réponse dans la mesure où ce problème relèverait de Thunderbird. (Affaire à suivre)

De même, les représentants du personnel ont demandé que soit accordée une journée d'autorisation d'absence pour les collègues qui ont été sollicités pour la mise en place des services dans le cadre de la réorganisation.

Reconnaissance oblige !!! La réponse de la direction a été un **non catégorique.**

**Pour votre information** : Nous avons adressé un mail à la direction pour connaître les mesures qu'elle envisage de prendre concernant cet « épisode caniculaire ».

Un aménagement horaire est-il prévu? Tous les services sont-ils équipés de fontaines à eau? de ventilateurs ou de climatiseurs?

La réponse, à toutes ces questions, a été apportée par la direction par mail adressé à l'ensemble des agents accompagnée des recommandations du "Plan Canicule".

Suite à ces recommandations dont nous avons pris connaissance, nous avons demandé à la direction s'il est possible de doter d'un voire de deux brumisateurs tous les services de la DSFP. La direction attend la réponse du CHSCT.

## Vos élus en CAPL

### BULLETIN D'ADHESION

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_  
GRADE : \_\_\_\_\_  
AFFECTATION : \_\_\_\_\_  
déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE FINANCES PUBLIQUES**  
Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu